24e ANNÉE N° 2147 PARAIT LE SAMEDI 5 DÉCEMBRE 1908

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

A. TURIN, Fondateur - PASCAL LIEUTIER, Administrateur-gérant
ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne)..... 0,20
Commerciales (la ligne)..... 0.15
Réclames (la ligne)..... 0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Obligatoires ou libres?

Les retraites seront elles obligatoires ou libres ? Notre loi va-t-elle, comme la loi allemande s'imposer par voie de commandement aux patrons et aux ouvriers ? Le sénat va-t-il, au contraire, adopter un système analogue à celui qui fonctionne en Belgique ; assurance libre, mais largement subventionnée par l'Etat ? Voilà la question qui préoccupe à l'heure actuelle la commission sénatoriale chargée d'examiner le projet voté par la Chambre.

M. Cuvinot y représente la *liberté* ; M. Monis l'*obligation*.

C'est là, en effet, l'un des plus délicats parmi les nombreux problèmes que soulève la loi des retraites. On a même contesté le droit du législateur de contraindre ainsi un ouvrier, un employé à prélever, pour assurer la sécurité d'une vieillesse à laquelle il n'est même pas sûr d'arriver, une part quelconque d'un salaire trop souvent insuffisant pour subvenir à l'entretien de sa famille. On a fait valoir sur ce point spécial, à la Chambre des députés de Belgique, des arguments très satisfaisants. On a fait observer encore que l'intéressé est mieux qualifié que l'Etat pour déterminer et choisir le risque contre lequel il peut lui plaire de se couvrir et qu'au fond ce n'est pas à la puissance publique autrement que par un abus de la force, à lui imposer l'emploi de deniers qu'il a péniblement gagnés. Ces arguments l'ont emporté en Belgique. Mais il faut reconnaître qu'ils n'ont plus de prise chez nous où le courant interventionniste a rompu toutes les digues.

Dès lors, et en se plaçant sur le terrain de l'utilité générale et des avantages réciproques des deux systèmes, il paraît bien difficile de ne pas se rallier à l'*obligation*. En effet, le régime de la *liberté* prête le flanc à deux objections qui paraissent également péremptoires.

Tout le monde reconnait qu'en fait, sous le régime de la *liberté* il y aura, relativement, peu d'employés et d'ouvriers qui voudront profiter des avantages de la loi. Le nombre des bénéficiaires ne dépassera certainement pas trois à quatre millions. Or il y a dix à douze millions de salariés en France. On n'atteint pas ainsi le but poursuivi ; on n'assure plus, dans le vrai sens du mot, la vieillesse du travailleur. L'œuvre restera tout à fait imparfaite.

D'autre part, dans quelle situation va-t-on mettre le patron humain, généreux, qui aura poussé son personnel à verser pour la retraite ? Le versement de l'employé comporte, dans tous les systèmes, un versement corrélatif du patron. Ce versement peut se traduire suivant l'importance de ce personnel, par une charge, le concurrent moins consciencieux et dont le personnel ne sera pas assuré, se trouvera affranchi. L'équilibre, au point de vue de la concurrence, sera rompu au préjudice de qui ? du meilleur ; au profit de qui ? du pire.

Enfin, l'*obligation* a pour elle une force supérieure à tous les arguments. C'est ce que j'appellerai l'état d'esprit. A tort ou à raison la conception générale des retraites s'est peu à peu fondue, dans la pensée du parti républicain, avec l'idée d'obligation ; l'obligation n'a même pas été sérieusement contestée à la Chambre. Il parait bien difficile que le même état d'esprit n'ait pas gagné peu à peu les membres de la Haute-Assemblée.

LOUIS PUECH.
Député de la Seine.

Du Journal l'*Aurore*.

La fin de l'Absolutisme en Allemagne

De M. Pierre BAUDIN, ancien ministre dans la GRANDE REVUE du 25 novembre 1908.

Les deux journées du Reichstag ont été plus graves que nous, Français, nous ne pouvions le prévoir. La nation allemande a, depuis longtemps, plié son caractère au respect de l'autorité, pour que de loin nous puissions nous rendre compte du degré de volonté qu'elle est capable de déployer tout à coup sous l'influence d'évènements vraiment extraordinaires.

Nous inclinions à croire à une secousse un peu forte, mais brève. Nous prévoyions un mouvement de mauvaise humeur, un accès d'irritation contre l'empereur, non à une crise de régime.

Mais nous n'avons pas tardé à être détrompé. Les premiers discours, ceux des chefs du parti, affectaient le ton d'une critique rigoureuse. Le chancellier n'a pu esquiver à son souverain la moindre blessure. Il n'a point cherché l'une des ripostes vives et plaisantes qu'il a le don de décocher à ses adversaires et par quoi il se dégage avec aisance de la pression électrique d'une grande journée parlementaire.

La seconde série des discours fut plus significative encore, moins à cause de l'audace des orateurs, que par la résignation du prince de Bulow, à les entendre sans protester.

Son silence n'était point le fait d'un ministre qui abandonne son maître. Il avait la valeur d'un silence calculé. Tel était l'état d'esprit qu'une réponse du Chancelier aux paroles violentes eût fait rebondir le débat et provoqué des incidents plus redoutables encore.

Un souffle de liberté a donc passé sur l'Allemagne entière. Entendons nous ; ce souffle de liberté ne se heurtait pas à une loi de politique tyrannique. Il n'avait rien de révolutionnaire. Et ce serait une bien sotte erreur d'y voir l'origine d'une tempête capable de renverser un trône.

C'est une crise bien moderne, car elle a pour origine le réveil d'un sens critique en Allemagne et elle tend à établir un contrôle régulier et organisé sur le souverain absolu.

En somme, c'est la fin du système absolutiste. Et, chose caractéristique, cet événement inévitable advient par la voie de la politique extérieure. Il importe que nous ne perdions pas de vue ce trait de la vie publique en Allemagne. Nul autre ne fait plus d'honneur à ce pays. Et il est fait pour atténuer singulièrement la sévérité des esprits libéraux à l'égard des actes impériaux.

Les Chargés de Famille

La Commission de législation fiscale vient de décider sur la proposition de son rapporteur, M. René Renoult, de faire bénéficier les pères de famille d'importants dégrèvement. Le ministre des Finances va être appelé très prochainement à faire connaitre son opinion sur cette question. Nous ne doutons pas qu'elle soit favorable, et ainsi sera comblée une lacune qu'il eût été regrettable de laisser subsister dans le projet d'impôt sur le revenu actuellement en discussion devant la Chambre.

Le nouveau système d'impôt doit, en effet, faire disparaitre les nombreuses injustices que comportent les quatre vieilles contributions. Parmi celles-ci, une des plus criardes consiste à demander un sacrificice égal à ceux qui ont de nombreux enfants à leur charge et au célibataire dont toutes les ressources sont disponibles pour lui seul En dégrevant les premiers, on ne fera que rétablir l'équilibre. Ce qu'ils donneront en moins sous la forme d'impôts directs, ils le rendront largement au Trésor en impôts directs. L'entretien d'une nombreuse famille suppose une consommation qui entraine le paiement de taxes de toutes sortes et l'on doit tenir compte de ce fait pour apprécier la faculté contributive de son chef à l'impôt direct.

On peut, dés lors, sans injustice, atténuer dans une mesure appréciable les appréhensions que manifestent aujourd'hui un grand nombre de parents à l'égard des enfants. Nous avons signalé, en effet, comme une des causes de la dépopulation, la crainte de voir le bien-être du ménage diminué par suite de l'acroissement du nombre de personnes dans la famille.

Nous ne nous faisons pas d'illusions et nous ne pensons pas que, grâce aux dégrèvements introduits dans l'impôt sur le revenu, la natalité va s'accroître dans de fortes proportions.

Cependant, si ce traitement de faveur accordé aux familles nombreuses ne constitue pas un encouragement à la repopulation, du moins peut-on penser qu'il en supprime un des obstacles.

SERICICULTURE

Le Contrôle des Grainages et des Graines de vers à soie

Une industrie très intéressante et bien provençale, celle de la production et de l'exportation des graines de vers à soie, se trouve actuellement menacée dans son existence même par la création d'un service de contrôle que l'Etat veut imposer à cette industrie tandis que, pour ne pas succomber, elle a besoin de la liberté qui, jusqu'à présent ne lui avait pas fait défaut. Le département du Var, le plus important comme producteur et exportateur de graines de vers à soie, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, la Corse, le Gard, l'Ardèche, l'Hérault, la Drôme, les Pyrénées-Orientales, Vaucluse ont tout intérêt à ce que le grainage français qui, depuis les travaux de Pasteur, a régénéré notre sériciculture, ne soit pas mis en tutelle, car rien ne justifie cette mesure ; les faits sont là pour le prouver et il est de notoriété publique que ce sont les graineurs français qui, en appliquant les premiers le système Pasteur, ont pendant de longues années valu à notre pays la suprématie au point de vue de la production et de la sélection des races de cocons les plus robustes et les plus exemptes de tous principes des maladies héréditaires.

Jetons un regard sur le passé et rappelons à ceux qui font semblant de l'oublier, dans tous les cas apprenons-leur, s'ils ne l'ont jamais su, que d'après M. de Quatrefages, qui fut membre de l'Institut et professeur du Museum, la France, vers 1865, dépensait chaque année de 25 à 28 millions de francs pour acheter à l'étranger les graines de vers à soie dont elle avait besoin pour tirer parti de la feuille de ses mûriers ; et cependant cette année-là, elle ne récolta que 5 millions et demi de kilos de cocons frais (d'après les chiffres publiés par M. Francis Lambert, l'éminent directeur de la station sericicole de Montpellier).

Ainsi notre pays qui, en 1853, produisait 26 millions de kilos de cocons frais, voyait dans l'espace de douze ans seulement tomber cette production à 5 millions et demi de kilos. Ce fut une véritable calamité. Les éleveurs de vers à soie, ruinés par la terrible maladie (la pébrine) qui détruisait alors sans merc le précieux insecte, se retournèrent vers les pouvoirs publics, qui chargèrent Pasteur de chercher le remède. Pasteur se mit à l'œuvre et au bout de plusieurs années de patientes et laborieuses études, il indiqua aux graineurs français la méthode de sélection qu'ils se mirent résolument à appliquer,

Dés lors et grâce à eux, la France fut libérée de l'impôt de 25 à 28 millions de frs. qu'elle payait chaque année à l'étranger pour s'y procurer des graines de vers à soie dont elle avait besoin, et non seulement elle produisit sa provision de graines, mais l'étranger devint

© VILLE DE SISTERON

alors son tributaire : de plus notre pays vit augmenter dans de notables proportions sa production de cocons frais et de 5 millions et demi de kilos (chiffre de 1865), elle est remontée à 8 millions 396,201 kilos (chiffre officiel de la récolte de 1907). Notre production en cocons frais a donc progressé ainsi du 40 %. Tels sont les résultats obtenus en France grâce aux graineurs français, malgré le bas prix des cocons qui, en 1865, valaient 8 fr. le kilo, tandis que cette année il ne se sont guère vendus plus de 3 fr. 15 à la filature.

Ce sont pourtant ces industriels que l'Etat veut mettre, nous le répétons, en tutelle, jetant ainsi sur leur marchandise le discrédit le plus immérité. C'est au point que, non content de discréditer les graines de vers à soie françaises aux yeux de l'étranger, les partisans du contrôle les discréditent encore aux yeux des éducateurs français eux mêmes : la preuve en est qu'il se trouve actuellement des gens assez aveuglés pour demander que « les boites de graines de vers à soie « destinées aux éducateurs français qu'elles « soient *d'origine française* ou étrangères, *ne* « *puissent librement circuler en France* sans « être revêtues de la banderole de contrôle « de l'Etat français ».

Espérons qu'un éclair de bon sens viendra faire disparaître cette mesure que rien ne justifie et qui, si elle était définitivement adopté, serait la mort sans phrases d'une industrie pourtant digne à tous les points de vue, de la sollicitude et des encouragements des pouvoirs publics.

Marius GALFARD,
Sériciculteur à Oraison.
Vice président du syndicat professionnels des producteurs et exportateurs de graines de vers-a-soie.

Chronique Locale

SISTERON

Conseil municipal. — Séance du 1er décembre 1908, 8 heures 1/2 du soir.

17 conseillers présents, M. Gasquet, maire, préside : 1° Le Conseil nomme MM. Buisson, André, Dol, membres du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne à partir du 1er janvier 1909.

2° Le Conseil désigne une liste de 20 contribuables sur laquelle le sous-préfet fera son choix pour établir la liste des répartiteurs pour l'année 1909.

3° Le Conseil nomme MM. Besaudun, Lieutier et Nègre, conseillers municipaux, membres de le Commission chargée de la révision des listes électorales en 1909.

4° Le Conseil renouvelle pour 3 ans le bail de M. Queyrel, propriétaire d'un kiosque à journaux, rue de Provence.

5e Le Conseil nomme M. Marneffe professeur de musique à l'école primaire supérieure de filles.

6e Le Conseil renvoi à la Commission des travaux une demande de M. Coulomb Abelon, négociant, au sujet de l'achat d'une parcelle de terrain appartenant à la commune, sise près de l'école maternelle.

La séance est levée à 11 heures.

Notre nouveau Sous-Préfet. — M. Chapsal le nouveau sous-préfet de l'arrondissement de Sisteron est venu prendre possession de son poste cette semaine.

M. Chapsal, nous arrive précédé d'une excellente réputation.

Ferme républicain, fonctionnaire zélé et affable doublé d'un bon administrateur, ce sont là certes, des titres suffisants pour s'attirer l'estime de tous ses administrés et pour continuer l'œuvre de paix et de concorde que son prédécesseur avait préconisé pendant son passage à la sous-préfecture.

En effet, voici ce que nous lisons dans les numéros du 9 et 28 novembre de l'*Indépendant Auxerrois*, organe républicain de l'Yonne :

« Par décret présidentiel du 7 novembre, inséré au *Journal Officiel* d'hier dimanche, M. Jean Chapsal, chef du cabinet du préfet de l'Yonne, est nommé sous-préfet de 3e classe de Sisteron (Basses-Alpes).

Cette nomination, depuis longtemps promise, ne vient donc qu'à son heure et n'est que la juste récompense de quatre ans de dévoués services comme chef du cabinet de M. Peyre d'abord, de M. Thérel ensuite.

M. Jean Chapsal est en effet arrivé à Auxerre avec M. Peyre, qui y a eté installé à la date du 1er octobre 1904, et a été conservé à son poste de confiance par M. Thérel, quand celui ci a remplacé M. Peyre, nommé trésorier général à Châteauroux. Sous ses deux « patrons » successifs, il a également fait apprécier l'aménité de son caractère, la sûreté de ses relations et un sens administratif très-fin et très-avisé. Nous lui souhaitons de poursuivre dans la carrière qui s'ouvre belle devant lui les heureux débuts qu'il a accomplis dans l'Yonne.

Les Sisteronnais auront l'avantage de posséder aussi une charmante et très distinguée sous-préfète, qui est, on le sait, la fille de M. Mayaud, le sympathique conseiller général de Villeneuve-sur-Yonne.

* * *

Le sympathique chef du cabinet du préfet de l'Yonne, M. Chapsal, nommé sous-préfet de Sisteron, a quitté Auxerre, ce matin, par le train de 8 heures 54.

Une douzaine d'amis personnels l'ont accompagné jusqu'à la Roche où il leur a offert, au buffet, un aussi cordial que succulent déjeuner d'adieux. Les souhaits les plus sincères d'un retour et d'une prochaine nomination dans le département ou dans un département limitrophe ont été échangés, et c'est très affectueusement que tous ont dit au revoir au fonctionnaire aimable, intelligent et loyal qui nous quitte.

M. Chapsal passe la soirée chez son beau-père, M. Mayaud, conseiller général, à Villeneuve-sur-Yonne, d'où il partira demain pour rejoindre son poste dans les Basses-Alpes, où, aidé de sa gracieuse femme, il acquerra vite les mêmes sympathies que celle qu'il laisse et qu'il conservera dans l'Yonne. »

Nous présentons à M. Chapsal ainsi qu'à sa gracieuse dame nos souhaits de bienvenue.

La question des eaux. — En ce moment, dans toute la presse régionale et départementale ce n'est qu'un concert de récriminations contre les municipalités et quelque peu contre le temps qui persiste à être toujours au beau, au sujet des eaux.

A Sisteron, au point de vue des eaux, nous ne sommes pas mieux favorisés et cependant l'on ne saurait imputer à personne cette pénurie.

Pour essayer de remédier à cet inconvénient, une délégation municipale s'est rendu sur les lieux afin de s'assurer de l'état de la source. Cette délégation n'a pu que constater le faible débit et le tarissement presque complet de cettesource. Elle a procédé immédiatement à un jaugeage qui a accusé un débit de 0,833 cent. Cette densité, réduite, certes que trop, n'a cependant rien d'exagérer si on la compare à un jaugeage fait en 1899, à la même époque qui accusa seulement un débit de 0.600. Ce ne serait pas là sûrement un motif pour laisser s'éterniser cet état de choses désagréables pour nos braves ménagères mais nous pouvons dire qu'en haut lieu on s'occupe de cette importante question et que dans la mesure du possible, tout sera fait afin de rendre à nos fontaines un débit, peut-être pas plus fort, mais plus régulier, en attendant que le temps aidant, les fontaines à pression et les grosses fontaines reprennent leur densité normale.

D'un autre côté, Messieurs les maris seront indulgents envers leurs cuisinières, si la soupe n'est pas prête à midi sonnant. Ils ne devront s'en prendre qu'aux caprices des fontaines.

D'autre part, nous croyons savoir que la question de l'assainissement de la ville est en bonne voie. Les pourparlers entre la municipalité et les pouvoirs publics continuent et tout fait espérer que bientôt Sisteron n'aura rien à envier sur sa voisine, la ville de Gap, chez qui la construction des égouts va grand train.

Allocation aux territoriaux. — Les hommes des classes qui doivent accomplir une période d'instruction de 21 et 9 jours l'an prochain et qui désirent solliciter pour leur famille les allocations prévues par l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, devront remettre au maire de leur résidence, *avant le 15 décembre*, une demande accompagnée d'un relevé des contributions payées par leur famille et certifié par le percepteur.

Ponts et Chaussées. — M. Carrière, conducteur principal des Ponts et Chaussées à Prades, est nommé ingénieur ordinaire de 3e classe, à Barcelonnette, en remplacement de M. Merle, appelé à un autre poste.

M. Bourdet, conducteur des Ponts et Chaussées à Sisteron, est nommé en la même qualité à Nice (service des bureaux de l'ingénieur en chef).

M. Nury de Vilhosc, est nommé cantonnier à Entrepierres ; M. Soullier de St-Etienne-les-Orgues est nommé à Villeneuve.

Conférence publique. — Nous rappelons que c'est dimanche 6 décembre, à 8 heures du soir à la salle de la mairie, que doit avoir lieu la seconde conférence sur l'organisation syndicale agricole et sur les coopératives. La discussion est entièrement libre pour tous les assistants.

Sports. — Comme nous l'avons annoncé dans notre dernier numéro c'est dimanche passé 29 novembre qu'a eu lieu à Forcalquier un match de foot-ball amical entre la 1e équipe du *Sisteron-Vélo*, et celle de l'*Union Sportive* de Forcalquier.

Match des plus réussis qui a permis de constater le bon entrain de la société de Forcalquier, de fondation récente, dont la défense a montré parmi ses membres de savants foot balistes. La partie s'est terminée à l'avantage du *Sisteron-Vélo* par 3 goels contre 1.

Sisteron-Vélo est révenu enchanté de son excursion et remercie l'*Union Sportive* de l'accueil qu'elle lui a réservé.

Demain séance d'entrainement à 2 heures sur le terrain habituel.

Casino-Théâtre. — C'était *Miss-Helyett*, opéra comique d'Ed. Audran, qui tenait mercredi l'affiche de notre théâtre.

La représentation a été parfaite en tous points et le public qui s'y était rendu, assez nombreux, a témoigné par des applaudissements répétés sa satisfaction.

N'ayons garde d'oublier le numéro sensationnel qui nous a été permis d'applaudir en la personne de M. Gills, comique idiot, qui a pendant un bon moment, déridé par ses chansons bien dites et comiques, les plus moroses de la société.

Mercredi prochain : *Le Cœur et la Main.*

Echos du Palais. — Séance du 2 décembre. 8 jours de prison à la nommée Elisa Isoard, de Vaumeilh, avec application de la loi Béranger, pour s'être livrée à des voies de fait sur une de ses compatriotes.

Caisse d'Epargne de Sisteron. — Opérations effectuées pendant le mois de novembre 1908.

Versements 56 dont 14 nouveaux	27.704,78
Rembmets 53 dont 15 pour solde	19.767,13
Excédent en faveur des versements	7,937.65

Congrès. — La Fédération Socialiste des Alpes, tiendra demain, au siège du Comité, route de Noyers, son congrès annuel.

Foire. — Mercuriale de la foire de Sainte-Catherine.

Bœufs, de 80 à 83 fr. les 100 kilos ; moutons, de 0,90 à 0.95 le kilo ; agneaux. de 1 fr. à 1.25 ; porc gras, 1 fr. ; porcelets, de 30 à 35 fr. pièce ; lièvres, de 8 à 9 fr. pièce ; lapins de 2 à 2 fr. 50 la pièce ; perdreaux, de 2 fr. 50 à 3 fr. pièce ; grives, de 0.75 à 0.80 pièce ; blé, de 30 à 30 fr. 50 les 128 kilos ; avoine, 17 fr, les 100 kilos ; amandes dures, de 3 à 3 fr. 25 le double décalitre ; amandes princesses, 1.15 le kilo ; truffes de 3 fr. 50 à 3 fr. 75 le kilo ; œufs. de 1 fr. 50 à 1 fr. 60 la douzaine ; cire 1 fr. 40 le kilo ; bois à brûler 1 fr. 50 les 100 kilos.

ETAT-CIVIL

du 27 Nov. au 4 Déc. 1908

NAISSANCES

Imbert Robert-Paul,

MARIAGE

Néant.

DÉCÈS

CHATEAU-ARNOUX

Cours d'adulte. — A partir du 5 décembre, un cours d'adultes sera ouvert à l'école de garçons, le mercredi et le vendredi de chaque semaine, de 7 h. à 9 h. du soir. Les adultes sont invités à le fréquenter régulièrement et aussi nombreux que possible.

Aux Enrhumés

Lorsque la toux ne cède pas aux soins habituels, devient opiniâtre, spasmodique et s'accompagne d'expectoration abondante (suites de bronchites ou d'influenza, catarrhe, asthme), il faut employer la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a encore obtenu la plus haute recompense à l'Exposition Universelle de 1900. Le soulagement est instantané et la guérison survient progressivement. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10, adressé à M. Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris.

27 ans d'Existence des cures nombreuses, le prix de 1 fr. 50 la boîte, ont fait aux Pilules Suisses leur juste et universelle popularité. Mieux que tout autre remède, même plus cher, elles guérissent les ***migraines***, les ***maux d'estomac*** et la ***constipation***.

P.-L.-M. — *Hiver 1908-1909.* — Relations rapides quotidiennes (1re. 2e et 3e classes) entre Genève et Lyon et vice versa, en correspondance directe avec le Littoral.

Aller : Départ de Genève 5 h. 45 m. ; midi 40, 6 h. 57 s. ; arrivée à Lyon 10 h. 15 m., 4 h. 36 s., 10 h. 53 s.

Retour : Départ de Lyon 7 h. 05 m., midi 35, 2 h. 51 s., (1re et 2e classes), 7 h. 16 s. ; Arrivée à Genève 11 h. 20 m., 3 h. 53 s., 6 h. 33 s., (1re et 2e classes), 11 h. 38 s.

CARTES DE VISITE
et Enveloppes
GRAND CHOIX DE CARACTÈRES
ENVELOPPES ET CARTES DEUILS
Papier soie de pliage à l'usage des patissiers et modistes. Encre Gardot, à écrire et à copier
Imprimerie Pascal LIEUTIER, place de la Mairie, Sisteron.

VIENT DE PARAITRE:

LE LIVRE
que tout Français
doit avoir
SUR SA TABLE :
L'ALMANACH HACHETTE
1 fr. 50 **Pour 1909** *1 fr. 50*
Le seul qui condense
en un Livre de poche
TOUS LES
Renseignements indispensables
à la Vie de chaque jour
Entièrement renouvelé

© VILLE DE SISTERON

Etude de Me L. BÉQUART
notaire
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

Adjudication

Sur Surenchère

Le **Dimanche treize Décembre** mil neuf cent huit à **deux** heures après-midi à Sisteron, en l'étude et par le ministère de Me **Béquart**, notaire à Sisteron, il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques

de l'immeuble ci-après désigné situé à Sisteron et appartenant à M. Laurent **Bougerel**.

DÉSIGNATION

Maison avec ses attenances et dépendances, située rue de la Saunerie, composée d'un magasin au rez-de-chaussée et du côté de la rue Font Chaude comprenant écuries, grenier à foin, caves et deux étages ; confrontant dans son ensemble, rues de la Saunerie et de Font Chaude, Béraud et Bontoux Toussaint.

Nouvelle mise à prix après surenchère : **Dix neuf cent quatre vingt onze** francs.

ci.....**1991** francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Béquart**, notaire, dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait :
L. BÉQUART.

VILLE DE SISTERON (B.-A.)

MISE EN FERME DE

L'OCTROI

Le **Dimanche vintg décembre** mil neuf cent huit, à **trois** heures du soir, en l'hôtel de ville de Sisteron, il sera procédé par devant le Maire assisté de deux conseillers municipaux délégués à cet effet et du receveur municipal, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à titre de **Bail à ferme**, des **droits** de l'**Octroi** Municipal de la dite Ville, pour **trois années** consécutives, qui commenceront le **premier janvier** mil neuf cent neuf pour finir le **trente-un décembre** mil neuf cent onze. Les droits sont établis sur : boissons et liquides, comestibles, combustibles, fourrages, matériaux et objets divers.

Mise à prix ; Vingt-huit mille fr.

ci.....28,000 frs.

On n'admettra aux enchères que des personnes d'une moralité, d'une solvabilité, d'une capacité reconnues et qui, après s'être fait inscrire sur le tableau des candidats aurait obtenu du Maire, quatre jours au moins avant l'adjudication un certificat d'admission sauf le recours au Préfet.

Aucune personne attachée à l'Administration des Contributions Indirectes, aux Administrations civiles, aux Tribunaux ou ayant uue surveillance de juridiction quelconque sur l'administration de l'octroi ne pourra sous peine de résiliation de bail sans indemnité et de tous dommages intérêts, être ni adjudicataire, ni associé de l'adjudicataire. Ne pourront pareillement être admis aux enchères ceux qui font commerce de quelques-uns des objets soumis au tarif.

Dans la même séance il sera procédé à l'adjudication de divers droits communaux ; voir les affiches spéciales.

On pourra prendre connaissance au Secrétariat de la Mairie du cahier des charges et de toutes les pièces concernant l'adjudication ci-dessus.

Sisteron, le 5 septembre 1908.

Le Maire : H. GASQUET.

A VENDRE
Grand Entrepot de Vins

situé au Centre de la Ville

S'adresser au bureau du *Sisteron-Journal.*

VILLE DE SISTERON (B.-A.)

MISE EN FERME
Des Droits de Pesage
et Mesurage
Des Droits d'Abattage

Le **Dimanche vingt décembre** mil neuf cent huit à **trois** heures du soir, en l'Hôtel de Ville de Sisteron, il sera procédé, par devant le Maire assist de deux conseillers municipaux délégués à cet effet et du receveur municipal, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur à titre de bail à ferme :

1° Des Droits de Pesage et Mesurage
2° Des Droits d'Abattage
pour le années 1909-1910-1911.

Les Mises à prix sont fixées ainsi qu'il suit :

Pesage et Mesurage 800 francs.
Abattage..... 1000 francs.

Dans la même séa c(il sera procédé à la mise en ferme de 'Octroi. (Voir l'affiche spéciale).

On pourra prendre c nnaissance au Secrétariat de la Mai ie des cahiers des charges et de tou es les pièces concernant les adj dica ions ci-dessus.

Slsteron, le 5 septembre 1908.

Le Maire : H. GASQUET.

PARIS-MODES

C'est à partir du Lundi 6 avril qu'a été ouvert dans la rue Traverse de la Place, en face les *Galeries Sisteronnaises*, le magasin **Paris-Modes.**

Toute la clientèle féminine élégante voudra voir le choix des gracieux chapeaux faits qui seront livrés à des prix très avantageux (4,90 et au dessus). On y trouvera également un grand assortiment de *faux-cols, gants* et *cravates* pour Dames et Messieurs.

Mademoiselle MICHEL fait savoir à sa nouvelle clientèle qu'une modiste est attachée à la maison pour les réparations et transformations.

ON DEMANDE un apprenti chez Monsieur REVEST, ferblantier, Place de l'Horloge, Sisteron.

A CÉDER DE SUITE
pour cause de Santé
Un Magasin de Modes
situé au centre de la ville
Bonne clientèle. -- Conditions avantageuses.
Pour renseignements, s'adresser au bureau du Journal.

Le Sel **Cérébos** est un aliment précieux pour le cerveau les nerfs et le sang.

Dépôt : Droguerie A. TURIN
Sisteron

Bulletin Financier

Une certaine détente parait s'être produite dans les Balkans.

Marché ferme est en hausse,

Le 3 0|0 français s'échange entre 96.75 et 97.10.

Fonds russes lourds, 5 0/0 1906 99.10 et 99.30 ; Consolidé 85 60 ; 3 0|0 1891 72, Bon du Trésor 512.

Turc en baisse à 91.50; Serbe 78 ; Extérieure 96.35. Société Générale 667 ; Banque de Paris 1520 ; Lyonnais 1198 ; Comptoir d'escompte 699 ; Banque Franco-américaine 454. Chemins espagnols fermes.

Valeurs de tractions fermes Valeurs russes irrégulières.

Vive hausse du Rio à 1919 due à une spéculation intense à Londres.

En banque mines d'or fermes ; Minas Pédrazzini 88.25. Ouest Africain Français 482.

Obligations 5 0|0 du Port de Bahia 44 ; Obligations 5 0|0 Victoria à Minas 434, Obligations 5 0|0 du port de Rio Grand do Sul offertes par la Société Générale et la Banque de Paris à 450 demandées.

Obligation 5 0|0 Energie Industrielle 477.

NOVEL.
42, rue Notre-Dame-des-Victoires.

MALADIES DE LA PEAU

telles que :
Psoriasis, Acné, Pitiriasis, Eczémas, etc., etc.
sont radicalement guéries en quelques semaines
par les

PRODERMOS

du Dr GOIZET (le vulgarisateur de la Méthode BROWN-SEQUARD)

Demandez la brochure *L'Hygiène au Foyer* qu'on vous enverra contre un timbre de 0,10 pour le port, et qui vous démontrera **POURQUOI LES PRODERMOS** ont guéri des MILLIERS de cas similaires au votre et que RIEN n'avait pu soulager.

Le Dr GOIZET, 14, Rue Cambacérès, *réponds directement* à toute demande de renseignement sur l'application de sa méthode suivant *chaque cas* qui lui est soumis.

DÉPÔT GÉNÉRAL : Phie **SOUCHEYRE, 118, Avenue de Villiers, Paris.**

A VENDRE
Grande Quantité de Bonbonnes
de toutes contenances
S'adresser au bureau du Journal.

Les Hommes du jour
PUBLICATION HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉE
Dessins de A. Delannoy, Texte de Flax
Hommes du Jour parus :

1re série. — *Clemenceau, Hervé, Jaurès, Drumont, Picquart, Fallières, Rochefort, Guesde, Déroulède, Combes, Rochette, d'Amade.*

2e série. *Brisson Yvetot, Lépine, Sembat, Bunau-Varilla, Sébastien Faure. Barrès, R. Bérenger, Vaillant, P. Deschanel, Pelletan, Jean Grave.*

3e série -- *Delcassé, Briand, Pouget Maujan, J. Reinach, Richepin S. Pichon. Coutant (d'Ivry), Rouvier, Claretie, Allemane, Millerand.*

Derniers parus : *Mirbeau, Rodin, Bousse*

Chaque numéro *0 fr. 10* ; chaque série, *1 fr. 20*, franco *1 fr. 30* Les série 1 et 2 sont brochées, la série 3 le sera vers la fin du mois.

Les abonnements d'un an peuvent partir du premie numéro.

Primes gratuites à tous les abonnés :

1 an (6 fr) : *Marat, Desmoulns, Babœuf,* par Victor Méric 3 volumes in-18.

6 mois (3 fr) : 1 portrait sur japon à choisir parmi ceux de *Clemenceau, Hervé, Jaurès, Drumont.*

3 mois (1fr.50) : 12 cartes postales *Les Hommes du jour.*

Adresser la correspondance à H. FABRE, 38, quai de l'Hôtel-de-Ville, Paris (IVe).

Sang Bu

L'anagramme est facile à trouver, mais au contraire de beaucoup d'exemples de ces transpositions, le sens dans les deux cas reste le même. Sang bu. — Bussang — où gît la célèbre eau minérale providence des anémiques, des convalescents. L'eau Bussang — Sang Bu. — car elle infuse à tous ceux qui la boivent un sang nouveau qui donne aux jeunes et aux vieux force, vigueur, santé et belles couleurs Par son merveilleux dosage, cette eau ferrée renferme comme principes actifs en fer et en manganèse une quantité egale à celle qui entre dans la composition d'un sang pur et riche,

---

ON DEMANDE un apprenti typographe à l'imprimerie du "Sisteron-Journal".

RICQLÈS PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable
RICQLÈS Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE
RICQLÈS
RICQLÈS
RICQLÈS

POUR FAIRE **PONDRE les POULES**
tous les jours
MÊME PAR LES PLUS grands froids de l'hiver
2.500 ŒUFS
par an pour 10 poules
Demandez GRATIS et FRANCO
Notice donnant les moyens certains d'arriver à ce résultat garanti et d'*éviter* ainsi que de *guerir* toutes les *maladies des poules.*
Etsnt COMPTOIR D'AVICULTUR. PREMONT (Aisne)

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

LES POÊLES GODIN
SONT LES MEILLEURS
ET LES MOINS CHERS

COLIN ET Cie A GUISE (AISNE)
Chez tous les Quincailliers, Poêliers, Fumistes, etc.

© VILLE DE SISTERON

POURQUOI SOUFFREZ-VOUS ?

Si vous ne vous sentez pas bien portant, je puis vous guérir avec mon ÉLECTRO-VIGUEUR. Si vous êtes faible, je puis vous rendre fort. Si vous êtes rempli de douleurs rhumatismales, je puis les expulser. Je peux répandre de l'huile dans toutes vos jointures et les rendre flexibles. — J'ai souvent dit que la Douleur et l'Electricité ne peuvent vivre dans la même maison et je le prouve chaque jour.

L'effet de l'Electricité sur l'homme affaibli et épuisé est le même que celui de la pluie sur la terre desséchée en été. Il peut être débilité par la Varicocèle, les Pertes séminales, le Manque d'énergie ; il peut avoir des idées confuses, de l'inquiétude dans ses actes et dans ses décisions, de sombres pressentiments ; il peut être timide et irritable, éviter ses amis et la compagnie, n'avoir aucune confiance en lui-même s'il s'agit de la plus légère responsabilité — L'Electricité, convenablement appliquée pendant quelques heures seulement, fera évanouir tout ces symptômes.

Il n'existe pas un remède qui soit aussi simple, aussi facile à employer, aussi infaillible, aussi bon marché que l'**ELECTRO-VIGUEUR** du Docteur MACLAUGHLIN. Pour vous et pour ceux qui attendent de vous le bonheur, essayez-le dès maintenant. Faites-le tout de suite : une telle chose ne doit pas être remise.

C'est un appareil pour hommes et pour femmes.

Vous pouvez porter mon **ELECTRO-VIGUEUR** sans gêne toute la nuit et l'électricité infusée dans votre corps guérira tous vos Troubles nerveux et vitaux, Maux de reins, Rhumatismes, Troubles intestinaux, Faiblesse d'estomac et toutes formes de souffrances et de faiblesses.

La durée de ce traitement varie d'une semaine à deux mois, et tous les symptômes précités disparaîtront pour toujours, grâce à l'**ELECTRO-VIGUEUR**, qui transforme les plus faibles en hommes forts.

Maintenant, ne préféreriez-vous pas porter mon appareil vivifiant, l'**ELECTRO-VIGUEUR**, pendant pendant votre sommeil, chaque nuit, et sentir son ardente chaleur se répandre en vous, et vous voir prendre ainsi vous-même un nouveau bail de vie, à chaque application nouvelle, plutôt que d'embarrasser vos intestins avec des drogues nauséabondes ? — Assurément ! — Alors, essayez mon **ELECTRO-VIGUEUR.**

Docteur B.-N. MACLAUGHLIN,
14, Boulevard Montmartre, Paris.

Prière de m'envoyer votre livre gratuit sous enveloppe.

Nom _____

_____

Adresse _____

_____

Si vous voulez venir me voir, je vous en ferai la démonstration. Si cette visite vous est impossible, demandez-moi mon livre rempli de choses faites pour inspirer à l'homme la force et le courage. Envoi gratuit à ceux qui joindront le bon ci-contre à leur demande.

A LA CHAUSSURE MODÈLE

Veuve BRUN Adolphe

7, Rue Deleuze, près la Place de l'Horloge

SISTERON (Basses-Alpes)

CHAUSSURES EN TOUS GENRES

PRIX MODÉRÉS -- REPARATIONS

ORDRE MINISTERIEL

LOTERIE DE L'ŒUVRE ANTITUBERCULEUSE

de la Loire-Inférieure

Lots : 200.000 fr. Gros lot : 100.000 fr.

La première à tirer

Tirage irrévocable (sans remise possible) : **31 DÉCEMBRE 1908**

Le Billet : UN franc. — Dans tous les Bureaux de Tabac. — Le Billet : UN franc
Envoyer bons de poste, mandats ou timbres-poste pour recevoir franco numéros variés.
Administration : Maurice RENIER, 46, rue N.-D.-des-Victoires, PARIS

LA 1re GRANDE LOTERIE A TIRER

est celle de la

MAISON DE RETRAITE DES ARTISTES

SIÈGE de l'ŒUVRE : 110, Boulevard Sébastopol, Paris.

LOTS :

621.100f

3 Gros Lots :

250.000f | **100.000f** | **50.000f**

et **221.100** fr. de lots divers

Payables en espèces et déposés au Comptoir d'Escompte de Paris.

PRIX DU BILLET : **UN franc.**

A tous ceux qui désirent participer au tirage de cette GRANDE LOTERIE NATIONALE nous recommandons de prendre DÈS MAINTENANT leurs billets. En effet ceux de la Loterie des Artistes Dramatiques s'enlevèrent avec une telle rapidité qu'il fallut les payer 2 et 3 fr. pièce et le succès de cette nouvelle émission est tel que, tout fait prévoir qu'elle sera close

FIN DÉCEMBRE 1908

On trouve des billets dans les bureaux de tabac et chez M. Félix FOUQUE, Dépositaire Régional, 4, Rue des Templiers, Marseille (B.-du-R.).

HACHETTE & Cie
79, Bd Saint-Germain
Paris

PARAÎT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

Jardins & Basses-Cours

3 Fr. PAR AN — LE NUMÉRO : 15 CENTIMES.

ABONNEMENT REMBOURSÉ PAR UNE SUPERBE PRIME.

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS

à Jardins & Basses-Cours

Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

---

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, successeur de A. TURIN

21, Place de la Mairie — SISTERON — Basses-Alpes

Impressions Commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS
CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Le Gérant — Vu pour la légalisation de la signature ci contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON